

Pour une sanction non-violente
Repères éducatifs
Non-violence Actualité

Avant de sanctionner = Apprendre à vivre ensemble
- établir des règles communes en, ce qui concerne le domaine du négociable avec un vocabulaire "positif" :
Que pouvons nous faire pour mieux vivre ensemble ? Nous choisissons, nous décidons...
- connaître, comprendre et intégrer ces règles et les sanctions qui s'y rapportent
=> règle acceptée et vécue comme légitime = réponse à un intérêt individuel doublé d'un intérêt collectif, à portée générale (applicable à tous), dont l'application est garantie par une personne identifiée

Pas de réaction à une transgression = Permissivité
- reconnaissance de l'inutilité de la règle
- démission de l'adulte dans son rôle de garant de la règle
(peur du conflit, de l'enfant ou incapacité à s'assumer dans un rôle jugé répressif)
=> Enfant incapable de gérer ses frustrations = enfant-tyran

Réaction = Punition [étymo. = peine, châtement] / Sévir [du latin *saevus* = cruel]
- volonté de puissance, de domination (rapport déséquilibré) => loi du plus fort-> dressage
- sans rapport avec la transgression (mais fait écho à ce que l'adulte ressent => décrédibilisation de l'adulte)
- juge la personne
=> sentiment d'injustice et envie de vengeance chez l'enfant
=> autoritarisme = violence

Réaction = Sanction [étymo.: de "sanctifier" = rendre sacré (la loi, la règle)]
- pour rappeler la règle et y donner du sens => juge un comportement (fonction politique)
- pour se responsabiliser : comprendre la portée de ses actes et la nécessité de la règle pour vivre ensemble (fonction éthique)
- pour offrir une réparation en rapport avec la faute commise (fonction éthique)
- pour soulager la culpabilité de l'enfant et se réinsérer dans le groupe (fonction psychologique)
= outil d'éducation à la responsabilité, à la confiance en l'autre, au respect
=> sanction + rappel à la règle + réparation
= balise pour s'adapter, apprendre à contrôler la pression des désirs
Son but n'est pas d'être pénible mais elle peut être une contrainte ferme.
Elle place les deux protagonistes dans une relation d'égalité = "Il existe une règle que ni toi, ni moi ne pouvons changer. Que mettre en place pour que tu la respectes ?"

La sanction éducative
1) frustration (dont la gestion est à apprendre) = privation d'un droit lié au respect de la règle
2) rappel à la règle et retour réflexif sur les causes du comportement (introspection avec éventuellement mise à l'écart ou mise au calme qui ne doit pas être humiliante et permettre la réinsertion dans le groupe)
3) réparation en lien avec la règle : cela suppose réflexion du transgresseur (attention aux simples excuses auxquelles on accorde peu d'importance)
Réparation = acceptation par la victime de la compensation + effort du transgresseur + rapport avec la règle enfreinte
+ importance de la manière dont la sanction est vécue (si elle est vécue comme une punition => risque d'une envie de vengeance => entrée dans un cercle de violence)
=> clé = usage exclusif du langage
=> sanction éducative tournée vers l'avenir : focalisation sur l'évolution de l'enfant pas sur son erreur
- La sanction doit rester proportionnelle à la transgression => bien calibrer la sanction
- Une fois la sanction appliquée, l'ardoise est effacée => pas de points, ni de traces (cf. casier judiciaire).
- Mise à l'écart si danger = réaction "dans l'urgence"
- Exclusion = échec sévère pour l'élève comme pour l'adulte => alternatives: classe relais, SAS, passerelles

Transgression = manifestation d'un besoin non satisfait => à creuser
Elle exclut le transgresseur du groupe auquel il appartient. Il pourra y être réintégré par la sanction.
Elle met en danger le vivre ensemble.

L'autorité éducative: «Par l'écoute, la reformulation, l'acceptation des émotions de l'enfant sans jugement, l'adulte aide l'enfant à développer une force intérieure, cohérente et profonde, qui le rend solide face aux attaques ou aux manipulations et ouvert à la rencontre et à la différence.»
- encourager l'enfant à savoir ce qu'il ressent, à se familiariser avec ses émotions pour qu'elles soient des points d'appui et non des forces obscures non maîtrisées menant à la violence => connaissance et estime de soi
- développer le vocabulaire des émotions pour décrire son état intérieur
- interdiction de nuire à autrui
- prendre conscience de ses actes + chercher des alternatives à la violence => demandes adultes adaptés au développement de l'enfant et posées avec respect
- accueillir le questionnement des règles par l'enfant et les adapter de concert
- favoriser l'entre-aide => sortir de l'opposition égoïsme/altruisme => "En aidant les autres, on s'aide soi-même: plus l'enfant se connaît et s'apprécie, plus il peut s'ouvrir aux autres et prendre soin d'eux, plus il est attentionné, plus il vit des relations fructueuses. Le cercle vertueux se met en marche, et conduit l'enfant à devenir progressivement lui-même, à prendre sa place dans la société non pas contre les autres mais avec eux".

Loi / règle
- Dictionnaire en ligne Larousse: Loi = prescription établie par l'autorité souveraine de l'Etat, applicable à tous et définissant les droits et devoirs de chacun
Règle = prescription, de l'ordre de la pensée ou de l'action, qui s'impose à quelqu'un dans un cas donné
- Daniel FAVRE: La Loi désigne, à l'origine, une règle impérative imposée à l'Humanité de l'extérieur. La règle désigne une ligne de conduite. Elle est la traduction plus concrète et contextualisée de la loi (traduction de valeurs qu'il est nécessaire d'expliquer et d'approuver pour admettre la règle relative)
- Elisabeth MAHEU: La règle a une fonction plus pédagogique.

L'adulte = médiateur entre l'enfant et la réalité, menant à une autonomie totale (à la majorité)
- instaurer un climat de confiance (base) => écouter, partager, faire alliance avec les enfants (pas de copinage = rester à sa place) mais savoir rester ferme et ne pas craindre de les fâcher
- ne pas enfermer l'enfant dans un jugement = marquer le manquement sur le comportement ponctuel uniquement + utiliser le "je" plutôt que le "tu" ("tu m'énerves" => Je suis fatiguée et je ne supporte plus ce bruit")
- valoriser les bons comportements collectivement, pour servir le vivre ensemble
- savoir faire confiance (avec des risques mesurés) et impliquer l'enfant dans les choix qui le concerne
- fixer le cadre (les limites, savoir dire non) en fonction de l'âge des enfants => construction de l'autonomie par étapes adaptés aux enfants pour les protéger de l'échec
- accepter l'erreur comme faisant partie de l'apprentissage => tolérer les faux pas
- sanction peut être immédiate ou différée : permet la réflexion, l'objectivation et le retour au calme => pas de punition pour décharger la colère de l'adulte. Cela n'empêche pas de marquer un coup d'arrêt au moment de la transgression, de "dresser un procès verbal" et de "prendre rendez-vous" pour la suite.
- apprendre à identifier et gérer ses propres émotions pour s'exprimer très clairement (sur le pourquoi d'un interdit en lien avec la réalité de la situation = le factuel) => avoir beaucoup de sécurité intérieure + désamorcer sa colère très rapidement (dire sa colère sans agressivité, respirer et se détendre, se mettre au calme)
- anticiper les réponses personnalisées aux transgressions => être imaginatif

Fonctions de la loi et de la règle dans la construction de l'enfant=> se socialiser et grandir
- prise de conscience de l'existence des autres => confrontation à la réalité par la compréhension des liens entre ses actes et leurs conséquences sur autrui ou l'environnement
- fin de la toute-puissance de l'enfant => intérioriser que la loi est extérieure aux désirs + gérer les frustrations
- utilité de la loi pour son épanouissement + sécurité du cadre posé (loi et bienveillance ne s'oppose pas : l'adulte doit montrer envers la loi, bienveillance et fermeté) => fonction psychologique
- apprendre à être citoyen : se construire un rapport à la loi par l'expérience des règles non négociables et de l'élaboration et la critique des règles négociables => fonction politique

Dans la sphère privé: règles moins explicites mais tout aussi nécessaires pour le vivre ensemble
- pour grandir en sécurité
- savoir expliquer sans agressivité ni reproche les règles
- rester ferme lors des conflits : l'enfant a besoin de tester les "promesses" qu'on lui fait
- l'enfant acceptera d'autant plus les contraintes si on partage de multiples moments avec lui
- savoir écouter la volonté de l'enfant = la personne : ne pas imposer une règle qui ne nous dérange pas fondamentalement (couper ses cheveux courts par exemple -> en quoi cela nous dérange t'il ?)
- la gifle = ne pas culpabiliser l'adulte mais il doit pouvoir l'expliquer à l'enfant (geste d'énervement non-réfléchi) et s'excuser
=> exercer l'autorité avec honnêteté dans le respect de l'enfant
=> attention à la maltraitance (geste de l'adulte énervé pour une autre raison)